

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »  
DU 07 NOVEMBRE 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,  
le sept novembre,  
le Conseil Communautaire  
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,  
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 31 octobre 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 5

Excusés non représentés : 2

Absents : 0

Votants : 29

**PRESENTS** : M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BLANCHARD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET, Mme GOMEZ, Mme JOLIVET, M. MARCON, M. MARCEAU, M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TARERAT, Mme VILLEVIEILLE, Mme VINSON

**EXCUSES REPRESENTES** :

M. VIAL : Pouvoir donné à Mme JOLIVET  
Mme TEYSSIER : Pouvoir donné à Mme GOMEZ  
M. HAURY : Pouvoir donné à M. ARNAUD  
Mme CHALANCON-LYOTHIER : Pouvoir donné à M. DUFAURE DE CITRES  
Mme ADJERIOU : Pouvoir donné à M. DURIEUX

**EXCUSES** :

M. VALEYRE  
Mme JANISSET

n° 20231107\_D\_113

**Commission :**  
**Finances -**  
**Mutualisation**

**Objet : Budget**  
**Annexe Régie AEP :**  
**Décision Modificative**  
**n°1**

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le 2ème Vice-Président en charge de la commission Finances-Mutualisation propose au conseil communautaire de bien vouloir approuver la décision modificative n° 1 du Budget Annexe Régie AEP dont les écritures sont reprises dans le tableau ci-dessous concernant :

- Un ajustement des crédits pour la comptabilisation des écritures d'admissions en non-valeur d'un montant de 1 600 € et de créances éteintes d'un montant de 500 €, équilibré par une diminution des dépenses imprévues.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FUNCTIONNEMENT</b>				
D-022 : Dépenses imprévues ( exploitation )	2 100 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues ( exploitation )	2 100 €	0 €	0 €	0 €
D-6541 : Créances admises en non-valeur	0 €	1 600 €	0 €	0 €
D-6542 : Créances éteintes	0 €	500 €	0 €	0 €
TOTAL D 66 : Autres charges de gestion courante	0 €	2 100 €	0 €	0 €
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 100 €</b>	<b>2 100 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0 €</b>		<b>0 €</b>

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
ou sous-Préfecture  
le :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 1 du Budget Annexe Régie AEP.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

AR Prefecture

Le Secrétaire de séance

043-244301131-20231107-20231107\_D\_113-DE  
Reçu le 13/11/2023

François MARCEAU

Le Président,

Frédéric GIRODET

